ID: 033-253306310-20230216-2023_01_05-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le jeudi 16 février 2023 à 9h30, en visio-conférence.

Date de convocation: 18101/2023

Etaient présents: Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés: Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT,

Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice: 17 Membres présents: 13 Suffrages exprimés: 13

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N°2023-01-05 Prolongation de 4 mois du poste non permanent sur les zones humides particulières

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et ses articles 3-1° et 3-4;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés;

Considérant le projet d'Inventaire National des Plans d'Eau (INPE) par le Commissariat Général à l'Environnement et au Développement Durable (CGEDD);

Vu la délibération n° 2022-04-47 du SMIDDEST,

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu

Article 1. De prolonger, à compter du 10 mars 2023, et pour une durée de 4 mois, le poste non permanent de catégorie A à temps complet, de chargé.e de mission pour finaliser le projet défini par convention avec le CGEDD et d'intégrer les Zones Humides résultant de la démarche dans le SIG'Estuaire :

Article 2. De prolonger le CDD associé au poste, pour la même durée, sur la base de rémunération établie en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, dépense imputée au Budget Annexe Eau 23 ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 16 février 2023.

La Présidente

La secrétaire de séance

Syndicat Mixte pour la Développement Durable de l'Estuaire 12 rue St Simon - 33390 BLAYE 05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr Pasielle GOT

Célia MONSEIGNE